

Convocation assemblée communale

(concerne uniquement les citoyens actifs)

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Sévaz sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le **vendredi 21 décembre 2007**, à 20h00, à la salle communale.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2007 (annexé à la convocation, il ne sera pas lu)
2. Budget 2008
 - 2.1 Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 80% à 75%
 - 2.2 Fixation du taux d'imposition des centimes additionnels suite à la nouvelle loi sur les successions et donations (LISD)
 - 2.3 Budget de fonctionnement
 - 2.4 Budget des investissements
 - 2.5 Rapport de la commission financière
 - 2.6 Approbation
3. Approbation de la modification de l'art. 27 al. 1 (emprunts) des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
4. Approbation du projet de révision totale des statuts de l'Association des communes de la Broye pour les services médico-sociaux dans le district
5. Approbation de la révision des statuts de l'AIPG (Association intercommunale de la Petite Glâne)
6. Divers

Les statuts des points 3, 4 et 5 ne seront pas lus en assemblée mais peuvent être consultés au Secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Résultats des comptages de vitesse

- Le comptage a eu lieu la semaine 39 (du 24 septembre au 1 octobre 2007). Installé correctement et discrètement, cet appareil a permis de mesurer la vitesse avec précision. Veuillez noter que les quantités indiquées ne signifient pas le nombre de passages de véhicules, mais celui des mesures effectuées, et qui sont d'un même ordre de grandeur.
- Les résultats sont résumés dans un aperçu comprenant tous les emplacements (voir feuille suivante). Les sites individuels, documentés séparément, peuvent être consultés au bureau communal. L'encart « Résultats » indique le total des mesures pour l'emplacement en question, la quantité en dessous de la limitation, celle pour certains groupes de vitesses, la vitesses moyenne, ainsi que la vitesse V85 (85% des véhicules circulant à une vitesse inférieure ou égale à V85, 15% des véhicules ont dépassé cette vitesse).
- Pour les 6 emplacements choisis, l'analyse donne les résultats suivants :
 - ✓ La vitesse V85 se situait en dessous de la vitesse maximale tolérée sauf à la route de Bussy (la limitation légale plus une marge de tolérance de 5 km/h)
 - ✓ La vitesse moyenne se situait également en dessous de la limitation légale, et ne présente ainsi pas de problèmes aux sites étudiés, sauf à la route de Bussy (+1)
 - ✓ En fonction de l'emplacement, il y a eu de 0.0 à 24% des véhicules qui ont dépassé les 55 km/h et de 0.0 à 59,5% les 50 km/h, comme le montre l'aperçu annexé des analyses
 - ✓ Il y a eu 1 dépassement extrême sur la route de Bussy (30 km/h et plus au- dessus de la limitation). De tels dépassements peuvent représenter un danger potentiel important
- Conclusion : Relativement aux limitations de vitesses actuelles, nous considérons ces résultats comme favorables, sauf à la route de Bussy où des mesures sont en cours. Sur la base des mesures de vitesse uniquement et sans indications sur des situations dangereuses il n'y a apparemment pas d'indice démontrant un déficit de sécurité.

Vignettes vélo 2008

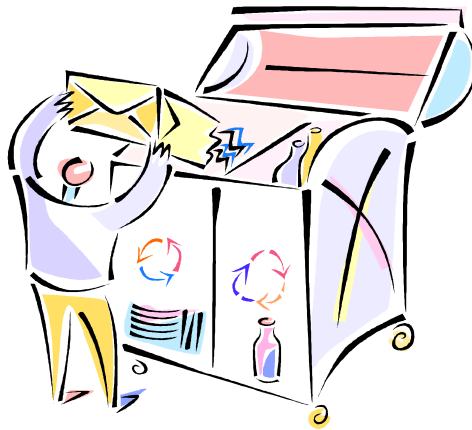
Comme l'année passée, la Commune offre, aux enfants âgés de 2 à 16 ans, la vignette vélo 2008. Vous pouvez l'obtenir au bureau communal, pendant les heures d'ouverture.



Déchetterie

Nous vous informons que notre déchetterie, installée dans l'entreprise Récupération RG SA, sera fermée du vendredi 21 décembre 2007 à 16h45 au jeudi 3 janvier 2008 à 07h00.

Le Conseil communal a décidé de l'ouvrir le **samedi 29 décembre 2007 de 10h30 à 11h30.**



Le feuillet contenant les nouvelles communales concernant la déchetterie est joint au présent bulletin. Prenez le temps de lire les quelques modifications !

Divers

- Le calendrier des consultations 2008 du Service de puériculture est affiché au pilier public.
- L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le bureau communal qui vous remettra un mémento ainsi qu'un formulaire ad hoc.
- La commune a le plaisir de vous offrir le calendrier 2008 contenant les adresses et numéros de téléphone importants.

Heures d'ouverture du bureau communal en fin d'année :

Le bureau sera fermé les **mercredis 26 décembre 2007 et 2 janvier 2008**. Par contre il sera ouvert le **samedi 29 décembre 2007 de 8h00 à 10h30**, comme chaque dernier samedi du mois.

***A chacune et à chacun nous souhaitons de Joyeuses
Fêtes de Noël ainsi qu'une excellente année 2008.***



Avec les cordiales salutations du Conseil communal.